

Le Vieux-Québec : une responsabilité collective

Jean-Guy Tessier

Numéro 1, hors-série, 1987

Québec, fleuron du patrimoine mondial

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/6744ac>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Les Éditions Cap-aux-Diamants inc.

ISSN

0829-7983 (imprimé)

1923-0923 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Tessier, J.-G. (1987). Le Vieux-Québec : une responsabilité collective. *Cap-aux-Diamants*, (1), 67–68.



Vue aérienne de la batterie royale construite en 1691 sur l'ordre du gouverneur Frontenac. Photo prise lors de la restauration en 1975. (Photo: Ministère des Communications du Québec).

LE VIEUX-QUÉBEC: UNE RESPONSABILITÉ COLLECTIVE

par Jean-Guy Tessier*

Au cours des dernières années, les principaux intervenants impliqués dans la mise en valeur du Vieux-Québec ont conjugué leurs efforts pour amorcer une véritable revitalisation du centre-ville.

Les outils

Déclaré arrondissement historique en 1963, le Vieux-Québec a, au cours de la décennie 1960, plutôt fait l'objet d'une gestion parallèle de la part de l'administration municipale et du gouvernement provincial. Mais, à la fin des années 70, une volonté de concertation s'est affirmée et de nombreux outils ont été développés.

Dans le cadre d'une première entente, il y a d'abord eu, en 1979, au sein même du Service de l'urbanisme de la ville, création d'une unité administrative (Division du Vieux-Québec) ayant

comme mandat premier de veiller à la sauvegarde et à la mise en valeur du patrimoine du Vieux-Québec. La mise sur pied de cette équipe a grandement facilité la concertation et du même coup l'harmonisation des interventions.

Alimentée par la volonté évidente qu'avaient les deux parties de canaliser leurs énergies vers des objectifs communs, cette concertation a pris de l'ampleur et s'est concrétisée dans six ententes de mise en valeur. C'est ainsi que nous sommes passés, de 1980 à 1986, d'une programmation conjointe visant seulement la restauration de certaines propriétés municipales à un groupe d'ententes quinquennales sur la recherche, la diffusion, l'archéologie, la restauration de propriétés

* Directeur de la région de Québec, Ministère des Affaires culturelles.



Document inédit de la Place royale nous présentant l'Hôtel Blanchard vers 1905. Carte postale. (Coll. Yves Beauregard).

municipales et privées, l'aménagement et l'aide technique aux citoyens. En plus des fonds de la ville et du ministère des Affaires culturelles, les ententes bénéficient d'une importante participation financière de l'Office de planification et de développement du Québec ainsi que de nombreux investissements privés. L'entreprise privée est d'ailleurs amenée à assurer la maîtrise d'oeuvre de nombreux projets de restauration grâce à l'appui du programme municipal de réhabilitation des sites incendiés, abandonnés ou délabrés du Vieux-Québec, élaboré en 1982.



La Place royale et ses bâtiments restaurés. On aperçoit la maison Dumond convertie en Maison des Vins; à ses côtés, la maison Le Picard, puis la maison Nicolas Jérémie et la Maison Rageot. (Photo: Marc Lajoie, Ministère des Communications du Québec, 1985).

Enfin, le ministère offre à tout propriétaire du Vieux-Québec désireux de procéder à des travaux de rénovation ou de restauration, un programme universel à frais partagés.

Les réalisations

En comptant les investissements prévus dans l'entente signée en février 1986, tous ces projets communs auront exigé, au cours des années 80, des investissements de l'ordre de 50 millions; soit environ 22 millions provenant de l'entreprise privée, 14 millions de la ville de Québec et 14 millions du gouvernement provincial.

Ce fonds auront permis notamment:
– de faire des travaux majeurs de restauration

L'Hôtel Louis XIV a remplacé l'Hôtel Blanchard. (Photo: Éditeur officiel du Québec).



dans des propriétés municipales telles que l'Hôtel de ville, l'Institut canadien, le Domaine Maizerets, la Caserne Dalhousie;

– de compléter de nombreux projets d'aménagement urbain: enfouissement des fils électriques à l'intérieur du Vieux-Québec, aménagement de la Place de l'Hôtel de ville, de l'escalier du Petit Champlain, de la Place du Marché Champlain, de la rue Petit Champlain, réaménagement du Carré d'Youville, du Carré Parent et de tout le secteur de la Côte du Palais;

– de réaliser, de concert avec l'entreprise privée, la restauration d'une cinquantaine de bâtiments incendiés ou abandonnés, la remise aux normes de vieux bâtiments et la rénovation de nombreux bâtiments habités;

– de favoriser la recherche (étude des potentiels archéologiques, inventaires architecturaux, recherches historiques et archéologiques), la diffusion des connaissances et leur interprétation (Découvrir Québec);

– de préparer des guides techniques à l'intention des citoyens afin de leur permettre de mieux planifier et exécuter leurs travaux de restauration;

– de retenir les services d'un archéologue à la ville de Québec afin de gérer efficacement la dimension archéologique dans le Vieux-Québec, ceci avec une participation importante de l'Université Laval.

De plus, l'aide financière du MAC (environ 60 000 dollars par année) aux propriétaires de l'arrondissement historique pour fins de restauration, génère des investissements privés évalués annuellement à plus de 3 millions de dollars.

Si on ajoute à toutes ces interventions celles qui ont été réalisées au cours des dernières années par le ministère à la Place royale, en collaboration avec la Société de développement des industries culturelles et des communications (SODICC), le secteur coopératif et l'entreprise privée, on constate que beaucoup d'efforts sont faits pour la mise en valeur du Vieux-Québec.

L'inscription du Vieux-Québec sur la liste du patrimoine mondial en décembre 1985 par l'Unesco, doit inciter tous les intervenants à poursuivre et à accentuer cette concertation. ♦